

GUATEMALA

Saison 2009 Toute l'année :
1 départ chaque mois !

13 jours : « GUATEMALA EN VERSION ORIGINALE »

1^{er} jour (Jeudi) : SUISSE - GUATEMALA

Vol à destination de Guatemala City. Accueil et transfert à l'hôtel.

2^{ème} jour (Vendredi) : GUATEMALA - HUEHUETENANGO

Départ pour Quetzaltenango et visite de ce paisible village. Continuation pour Alto l'un des plus grands marchés indiens de l'Amérique Centrale. Continuation vers Huehuetenango et installation à l'hôtel. j

3^{ème} jour (Samedi) : HUEHUETENANGO - ATITLAN

visite du marché indien de Todos Santos et route pour Atitlan et soirée libre pour profiter de l'agréable animation du samedi soir.

4^{ème} jour (Dimanche) : ATITLAN- CHICHICASTENANGO- ATITLAN

Tôt le matin, départ pour Chichicastenango. Visite de la ville et du marché. Le jeudi et le dimanche, « Chichi », habituellement calme, reçoit la foule des indiens venus vendre les trésors de leur artisanat. La ville est alors en effervescence, les paysans indiens venus des villages des environs installent leurs éventaires à la lueur des bougies. Sur la place du marché, l'église Santo Tomas, bâtie en 1540 et rendue célèbre par le déploiement d'une profonde dévotion païenne. Déjeuner spécial chez l'habitant où vous vous exercerez à la préparation du maïs. Retour au lac Atitlan.



5^{ème} jour (Lundi) : ATITLAN – ANTIGUA

Promenade en barque à moteur sur le lac Atitlan et visite du village indien Santiago de Atitlan. Situé au fond d'une baie lacustre, le village est rendu particulièrement intéressant par les costumes et les étranges coiffes extrêmement colorées portées par les indiennes. Continuation de la promenade et visite des villages indiens de Santa Catarina et de San Antonio Palopo. Route vers Antigua.



6^{ème} jour (Mardi) : ANTIGUA- COBAN

Visite de la ville : classée Monument National et Monuments des Amériques depuis 1965, l'Unesco promut la ville au rang de « Patrimoine Mondial de l'Humanité » en raison de sa splendeur et de sa richesse culturelle. Continuation en direction de Coban.

7^{ème} jour (Mercredi) : COBAN – CEIBAL – FLORES

Visite de la ville puis route par une piste en direction du site Maya de Ceibal. Après la visite du site, continuation pour Flores, construite sur un îlot du lac Peten Itza.



8^{ème} jour (Jeudi) : FLORES – TIKAL – RIO DULCE

. A une quarantaine de kilomètres de Flores, se trouve Tikal, situé dans un Parc National Archéologique enchâssé dans la verdure de la forêt vierge.

TIKAL : l'un des plus beaux sites Maya d'Amérique Centrale. Il est le pendant guatémaltèque du Palenque mexicain mais les ruines, ici, sont encore plus grandioses.

Après la visite du site, route pour Rio Dulce, village situé sur le Rio du même nom qui constitue une magnifique voie d'eau entre les murailles végétales qui relie le lac d'Izabal, aux rives envahies de palétuviers et la mer des Caraïbes



9^{ème} jour (Vendredi) : RIO DULCE –LIVINGSTON – RIO DULCE

Embarquement à bord d'une pirogue et visite du **Castillo San Felipe**, bâti par les Espagnols au XVII^e siècle pour empêcher l'accès aux pirates. Promenade en bateau pour rejoindre **Livingston**, petit port à l'embouchure du Rio Dulce. Retour en bateau à Rio Dulce.



10^{ème} jour (Samedi) : RIO DULCE – COPAN

Route vers Quirigua Visite du site qui vous surprendra par la finesse de ses stèles. Visite d'une plantation de bananes. Continuation en direction du Honduras, pour Copan. Visite du Musée des sculptures.

11^{ème} jour (Dimanche) : COPAN – GUATEMALA CITY

Visite du site, l'un des plus étonnants de l'Amérique Centrale et surnommé « l'Alexandrie du Monde Maya ». Continuation pour Guatemala, pour un rapide tour de ville.

12^{ème} jour (Lundi) :

GUATEMALA CITY - SUISSE

Journée libre. En soirée, transfert à l'aéroport et envol pour l'Europe

13^{ème} jour (Mardi) : ARRIVEE EN

SUISSE

12^{ème} jour :

Et pourquoi pas un vol Guatemala City – Cancun, au Mexique tout proche, pour un séjour balnéaire sur la splendide Riviera Maya ??

(Voir notre section Mexique pour les hôtels proposés)



Guatemala



Possibilité d'extension pour un séjour balnéaire individuel à Cancun et autres magnifiques plages de la Rivier Maya, au Yucatan tout proche.

Questionnez - nous sans engagement !

DATES ET PRIX 2009 DE NOS CIRCUITS **GUATEMALA** ACCOMPAGNES LIMITES A 18 PARTICIPANTS (sauf dates en prix « choc »)

MOIS	TARIFS NETS PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE, en CHF		
	PRIX CHOC	PRIX CLASSIQUE	PRIX HTE SAISON
	3880.-	4065.-	4710.-
2009			
JANVIER		15	
FEVRIER		12	
MARS		26	
AVRIL		16	
MAI	7		
JUIN	4		
JUILLET			09
AOUT			06
SEPTEMBRE		17	
OCTOBRE		15	
Dates de départs et tarifs ci-dessous à confirmer – Nous consulter			
NOVEMBRE		12	
DECEMBRE	3		
Suppl. chambre individuelle : CHF 615.-			
RED 2 – 11 ANS (part. la chambre de 2 adultes) CHF 700.-			

Calculs au taux de change de 1.- US\$ - 1,15 CHF
au 30.10.08



Nos prix comprennent :

- Les vols transatlantiques avec Iberia en classe économique, (pour une autre compagnie de votre choix : prix sur demande)
- Toutes les taxes d'aéroports et suppléments carburant (CHF 527.- au 30.10.08)
- tous les transferts aéroports – hôtels - aéroports,
- le logement en chambre double en hôtels de 1^{ère} cat. Sup.,
- la pension complète,
- toutes les visites, excursions, spectacles typiques folkloriques et repas typiques mentionnés dans les programmes,
- l'assistance et des guides locaux parlant français durant tous les circuits,
- le transport en autocar ou minibus climatisé,
- les taxes et services hôteliers, le port des bagages dans les aéroports et hôtels

Ils ne comprennent pas :

- les taxes de séjour au Guatemala (env. USD 55.-),
- les boissons et dépenses de nature personnelle,
- les pourboires aux guides et aux chauffeurs,
- les assurances de voyage,
- les frais de dossier et de réservations (CHF 50.- p.pers., max CHF 150.- par dossier).



Pour vous permettre d'imprimer nos programmes détaillés tout en ménageant notablement vos cartouches d'encre nous vous les présentons sous forme plus « allégée » (moins de couleurs et moins d'images) par le bouton « *imprimer tarifs et programmes détaillés* » du menu de gauche.

INSCRIPTIONS – PAIEMENT

Par son inscription à l'un de nos voyages, le client déclare avoir reçu :

le prospectus, le cahier des prix et les présentes conditions générales. Il accepte ces dernières sans aucune réserve, dans leur intégralité.

Un acompte de 20% du prix total du voyage (mais au minimum de FS. 500.- (cinq cents) par personne) est exigé au moment de l'inscription. Le solde doit être en notre possession au plus tard **30 jours avant le départ** et ceci sans rappel de notre part.

Nos prix étant calculés au plus juste ils sont valables pour un paiement au comptant.

FRAIS D'ANNULATION

Quels que soient les motifs indiqués, une somme de FS. 100.- (cent) par personne (mais au maximum FS. 400.- par dossier) sera exigée à titre de frais de dossier.

En plus de ces frais (et indépendamment des frais effectifs réclamés par les prestataires) il sera perçu un pourcentage du prix forfaitaire total dont le taux progressif selon la date d'annulation, est le suivant :

- 60 à 45 jours avant le départ : 30 %
- 44 à 30 jours avant le départ : 50 %
- 29 à 15 jours avant le départ : 75 %
- moins de 14 jours av. le départ : 90 %
- non présentation le jour du départ : 100 %

Pour certaines « offres spéciales » ponctuelles des conditions d'annulation plus strictes pourraient être applicables. Le cas échéant celles-ci seraient stipulées sur la facture de votre arrangement.

Voyages de fin d'année et de Pâques :

Pour ces périodes : dès l'inscription (quelle que soit la date de celle-ci) une éventuelle annulation engendrera des frais de 10 % et ceci jusqu'à 61 jours avant le départ, en plus des frais de dossier. Ensuite ce seront les pourcentages susmentionnés qui s'appliqueront.

Toute annulation devra nous être notifiée par pli recommandé incluant les éventuels documents de voyage déjà reçus. Les pourcentages de frais indiqués ci-dessus seront déterminés selon la date de réception de la lettre d'annulation. Si cette réception a lieu un samedi ou la veille d'un jour officiellement férié à Genève, ce serait alors le premier jour ouvrable suivant qui serait considéré comme date de réception.

MODIFICATION AUX PROSPECTUS, AUX PRIX ET AUX PROGRAMMES

1) Avant la conclusion du contrat

Nous nous réservons expressément le droit de modifier avant votre réservation les indications du prospectus, la description des prestations et les prix figurant dans les prospectus. Le cas échéant, votre bureau de réservation vous signalera ces modifications avant la conclusion du contrat.

2) Après la conclusion du contrat :

Il est possible, dans certains cas exceptionnels, que le prix convenu doive être majoré. Les augmentations de prix peuvent intervenir après :

- a) une augmentation ultérieure du coût des transports (y compris du prix du carburant) ;
- b) l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (p. ex. taxes d'aéroport)
- c) une modification des taux de change
- d) des hausses de prix consécutives aux mesures officielles (p. ex. taxe à la valeur ajoutée)

Si le coût des prestations comprises dans le voyage augmente, il peut être répercuté sur le voyageur et le prix du voyage sera augmenté en conséquence.

Au cas où l'augmentation serait supérieure à 12 %, le voyageur pourra résilier le contrat de voyage sans frais, à l'exception des frais de dossier.

Cette résiliation devra nous parvenir par pli recommandé dans les 5 (cinq) jours qui suivront notre notification, le cachet de la poste faisant foi.

Parallèlement, si le coût des prestations comprises dans le voyage diminue, nous nous engageons à le répercuter sur le voyageur et le prix du voyage sera diminué en conséquence.

En ce qui concerne les tarifs aériens, taxes d'aéroports, suppléments carburant et le taux de change des diverses monnaies étrangères impliquées :

nos divers cahiers des prix stipulent la date à laquelle ils sont respectivement calculés ainsi que les taux de change utilisés pour les diverses monnaies.

toute facture, (indépendamment des taux de change en vigueur lors de son établissement) sera émise sur la base des listes de prix. Environ 30 jours avant le début du voyage (au moment où nous procédons aux paiements des prestataires et que nous connaissons le taux de change réel) nous procéderons, le cas échéant, à un réajustement tarifaire au cas où l'écart serait supérieur à 5 %. (hausse ou diminution de prix)

Toute éventuelle modification de prix vous sera notifiée **au plus tard 21 jours avant le départ.**

Nous nous réservons le droit de modifier, dans votre intérêt également, le programme du voyage ou certaines prestations convenues (p. ex. logement, mode de transport, moyens de transport, compagnies aériennes, heures de vol, etc.) si des faits imprévus ou inévitables l'exigent. Nous ferons notre possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

Nous vous informerons le plus rapidement possible de tels changements et de leur éventuelle répercussion sur les prix.

ASSURANCE FRAIS D'ANNULATION

A moins d'être titulaire d'un livret ETI-MONDE valable du TCS ou d'une assurance INTERTOURS-WINTERHUR couvrant les frais d'annulation, chaque participant à nos voyages devra **obligatoirement** être assuré contre les frais d'annulation. Cette assurance (dont la prime se monte à 2,5 % du prix total) couvre les frais encourus au cas où vous devriez annuler votre voyage pour des raisons de force majeure. (impératif professionnel exclu !)

RESPONSABILITE EN FONCTION DE LA METEO

s'agissant principalement d'activités en plein air, (notamment pour les séjours motoneiges et vacances rurales), elles sont tributaires des conditions météorologiques. En aucun cas nous ne saurions être tenus pour responsables si des activités devaient être perturbées ou indisponibles, voire annulées. De ce fait un éventuel dédommagement pour activités indisponibles est laissé à la discrétion du prestataire.

ANNULATION DU VOYAGE

Nous nous réservons le droit d'annuler votre voyage si vous nous en donnez un motif valable par vos actes ou omissions. Nous vous rembourserons dans ce cas le prix du voyage déjà payé, toute autre prétention de votre part étant exclue. Les frais d'annulation et toute autre prétention en dommages intérêts demeurent réservés.

Des cas de force majeure (catastrophes naturelles, épidémies, désordres, etc.), des dispositions prises par les autorités ou des grèves, peuvent nous contraindre à annuler le voyage. Le cas échéant nous vous en informerons le plus rapidement possible et nous nous efforcerons de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Si cela n'est pas possible nous vous rembourserons les montants déjà payés, sous déduction des frais de dossier.

INTERRUPTION PRÉMATURÉE DU VOYAGE

Si vous êtes obligé d'interrompre le voyage prématurément pour un motif quelconque, le prix de l'arrangement de voyage ne peut pas vous être remboursé.

Les prestations éventuellement non utilisées vous seront remboursées pour autant que nous en obtenions nous-mêmes le remboursement du/des prestataire(s) concerné(s).

Notez à ce propos que vous pouvez conclure une assurance frais de rapatriement, qui n'est pas comprise dans le prix du voyage. Votre bureau de réservation vous communiquera volontiers toute précision à ce sujet. Vous avez le devoir d'adresser aussitôt à votre éventuel accompagnateur ou à défaut, au prestataire, une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié gratuitement.

Edition de novembre 08

Si aucune aide n'est apportée dans un délai raisonnable, ou si elle s'avère impossible ou insuffisante, vous devez vous faire confirmer par écrit les défaillances invoquées ou le dommage subi, ainsi que le défaut d'aide, par votre éventuel accompagnateur ou par le prestataire. Ils ne sont toutefois pas habilités à reconnaître des prétentions quelconques en dommages intérêts.

Si vous désirez vous prévaloir de défauts, demander des remboursements ou des dommages intérêts, vous devez nous adresser votre réclamation par pli recommandé **dans les 30 jours suivant votre retour.** Votre réclamation devra être accompagnée de la confirmation de votre éventuel accompagnateur ou du prestataire, ainsi que de tous justificatifs éventuels.

RESPONSABILITÉ

a) Généralités

Nous vous indemniserons de la valeur des prestations qui n'auraient pas ou mal été fournies, dans la mesure où votre éventuel accompagnateur ou le prestataire n'ont pu offrir sur place une prestation de remplacement de qualité équivalente, et ce pour autant que les dommages soient consécutifs à une faute de nous-mêmes ou de nos prestataires de services.

b) Limitations/ exclusions de responsabilités

Si des conventions internationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, nous sommes en droit de nous en prévaloir et notre responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en questions. Nous n'agissons qu'en tant qu'intermédiaires entre le voyageur et les divers prestataires. En aucun cas nous ne saurions être tenus responsables des conséquences d'irrégularités liées aux opérations des prestataires hors de notre contrôle (retard de vols, de grèves, problèmes techniques et/ou météo ainsi que de l'« overbooking ») de la part des compagnies aériennes et/ou hôteliers.

VISAS POUR RESSORTISSANTS SUISSES

ET FORMALITES SANITAIRES

(AUTRES NATIONALITES : NOUS QUESTIONNER)

Les voyageurs sont personnellement responsables de l'observation des prescriptions d'entrée, de santé et de devises édictées par les autorités des divers pays impliqués.

Au moment de l'impression du présent encart :

Pour le Mexique et le Canada et autres pays d'Amérique Latine : une carte touristique (qui vous sera remise lors du vol transatlantique) est suffisante.

Veillez noter : si votre itinéraire implique (même) un simple « transit » par les USA vous devrez répondre aux exigences des autorités des USA:

Pour les USA :

Celles-ci devenant de plus en plus complexes, des informations complètes sont données sur un tiré à part joint à notre confirmation-facture. Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de refus d'entrée aux USA les frais du voyage de retour sont à votre charge.

En ce qui concerne les prescriptions sanitaires aucune vaccination n'est requise. Au cas où des modifications interviendraient dans les prescriptions ci-dessus nous en aurions nous-mêmes connaissance.

GARANTIE

Nous sommes membres du Fonds de garantie de la branche suisse du voyage et nous vous garantissons les sommes payées à NOTRE AGENCE dans le cadre de votre arrangement forfaitaire

Pour de plus amples renseignements, consultez la brochure « Aller et retour garantis » que vous pouvez obtenir chez nous ou auprès de votre agence de voyages adhérant au Fonds de garantie.

DROIT APPLICABLE ET FOR

Le droit suisse est applicable aux rapports juridiques entre le voyageur et nous. Il est convenu que seul le for de Genève est habilité à connaître des actions contre nous.